



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 93516

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences induites par la revalorisation des retraites sur le montant des prestations perçues par ces mêmes retraités, telles que l'Aide personnalisée au logement (APL). Pour quelques dizaines d'euros supplémentaires, la perte en prestation peut être multipliée par dix. À titre d'exemple, pour un revenu fiscal de référence 2015 de 5 646 euros (contre 5 326 euros en 2014), la perte d'APL engendrée par cette revalorisation est de 1 418 euros par an. Cette situation pénalise les retraités modestes, dont certains résident en EHPAD, qui voient leur reste à charge augmenter dans les mêmes proportions (un reste à charge qui est souvent assumé par leur famille). Elle lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour revaloriser les seuils d'attribution des prestations à due concurrence des revalorisations des retraites.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93516

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1484

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)